

DIRECTEUR / DIRECTRICE
CLUB LEO LAGRANGE DE VIENNE

➤ **Mission générale :**

Le Club Léo Lagrange est une association d'éducation populaire créée en 1963 dont l'objectif est de promouvoir l'accès au savoir, aux loisirs, à la citoyenneté sur le territoire de l'agglomération viennoise. Il défend les valeurs de mixité sociale et générationnelle, de laïcité, d'humanisme, de démocratie et de coéducation au service de l'intérêt collectif.

Le directeur/rice est chargé.e de mettre en œuvre le projet associatif du Club Léo Lagrange selon les valeurs portées par ses administrateurs.

Il/elle assure la gestion administrative, comptable et RH du Club. Il/elle veille au bon fonctionnement global de l'association. Il/elle met en œuvre les projets et orientations définis par le CA et le bureau. Il/elle est force de proposition dans un souci d'articulation et de co-construction entre professionnels et bénévoles et dans le respect des valeurs de l'éducation populaire. Il/elle reçoit ses délégations du président de l'association à qui il rend compte de ses missions.

➤ **Missions et activités :**

Gestion budgétaire :

Le directeur/rice du Club Léo Lagrange assure une gestion éclairée, efficiente et saine des ressources du Club en collaboration avec le trésorier et le cabinet d'expertise-comptable chargé du suivi des comptes.

Il/elle élabore et met en œuvre le budget prévisionnel.

Il/elle recherche tout moyen pour garantir le financement et le développement des activités du Club (recherche de subventions en lien avec les responsables d'activités). Il/elle en assure l'effectivité et le suivi.

Management des ressources humaines :

Le directeur/rice du Club Léo Lagrange est chargé.e d'animer et gérer l'équipe de professionnels permanents et vacataires :

- En suscitant et accompagnant les démarches créatives
- En encourageant les processus de concertation

Il/elle veille au respect du droit du travail et de la convention collective de l'animation, en proposant et en mettant en œuvre une politique salariale cohérente.

Il/elle fait toute proposition pour l'embauche de salariés.

Il/elle veille au développement des compétences de chacun.

Tout cela dans le respect des ressources financières de l'association.

Administration :

Le directeur du Club Léo Lagrange met en place les procédures garantissant le bon fonctionnement de la structure. Il/elle garantit la conformité de l'action associative par rapport à la sécurité des biens et des personnes et par rapport aux lois du travail. Il/elle rend compte aux instances politiques (AG – CA) et à l'instance exécutive (bureau) de l'efficacité, de la pertinence et de l'opportunité des choix effectués.

Développement de projets :

Le directeur/rice est une personne ressource pour :

- Repérer et définir les besoins sur le territoire
- Construire des projets intéressant les différents niveaux des politiques publiques
- Animer et développer les activités de l'association sur le territoire de la Communauté d'agglomération et sur le bassin de vie
- Définir les activités recherchées par les adhérents et les mettre en place
- Participer activement aux projets de l'association, être garant de leur mise en œuvre et contribuer à leur évaluation.

Partenariat :

Sur délégation du président, le directeur/rice est un interlocuteur privilégié :

- Des techniciens des différentes collectivités publiques
- Des professionnels acteurs locaux.

En vue de développer le partenariat associatif, privé et public.

Il/rice s'inscrit dans une démarche dynamique de promotion des actions en partenariat.

Aspects techniques et fonctionnels :

Sauf avis motivé du président, le directeur/rice assiste à l'ensemble des Assemblées Générales ou extraordinaires, Conseils d'Administration et Bureaux dûment convoqués.

➤ **Connaissances et compétences requises :**

Savoir-Faire :

- Diplôme de niveau 2 dans le domaine de l'animation (DESJEPS – DEIS – CAFDES ...)
- Compétences avérées en gestion et communication
- Expérience dans les domaines sociaux, éducatifs et culturels
- Maîtrise des outils de communication, réseaux sociaux...

Savoir-Être :

- Capacité à mobiliser et accompagner des professionnels, des partenaires, des bénévoles
- Rigueur, clarté, dynamisme et disponibilité sont requis.

➤ **Caractéristiques du poste :**

- CDI temps plein en présentiel
- Participation fréquente à des réunions en fin de journée
- Rémunération suivant la Convention Collective de l'Animation (Eclat)
- Lieu de travail : Vienne (Isère) et alentours

➤ **Modalité pour postuler :**

- Adresser un CV et une lettre de motivation à l'adresse mail suivante : contact@clubleovienne.org
- Avant le 18 juin 2023

Le Président

Jean François Merle